



Le réseau des Communes forestières : nos actions, nos engagements

2013 est une année charnière pour la forêt et les communes forestières. Plusieurs démarches en cours seront déterminantes pour les années futures :

- la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt et plusieurs autres lois en préparation,
- les réflexions entamées par les trois cosignataires du groupe Cop – Contrat d'objectifs et de performance que sont l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières,
- la préparation de la programmation européenne 2014 – 2020.

La place et le rôle des élus des communes forestières

Les élus des communes forestières assurent des missions d'aménagement de l'espace et de développement local. Ils sont très impliqués dans le développement des politiques forestières territoriales tant stratégiquement que financièrement : la gestion et la transmission d'un patrimoine naturel d'intérêt général, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, l'accueil du public, la production de bois, l'emploi et la place centrale d'une filière qui participe à l'économie du monde rural.

Ils engagent leur responsabilité dans de nombreux domaines : risques (incendie de forêts, glissement de terrain, inondations, ...), environnement (qualité de l'eau, pollutions diverses, ...) ou encore sécurité (voirie communale).

En mai 2013, la Fédération nationale des Communes forestières a créé une commission destinée à travailler sur la responsabilité des élus face à la question du risque en général et particulièrement celui des incendies de forêt.

L'investissement financier des communes et de leurs groupements dans la filière forêt bois

Depuis la forêt communale jusqu'aux unités de transformation du bois, les communes et leurs groupements investissent régulièrement et en continu dans la forêt multifonctionnelle, son exploitation, la transformation des bois et le développement de la filière : gestion de la forêt,

travaux sylvicoles, accueil du public, mesures de protection et de conservation, pistes et places de dépôt, voirie d'accès aux massifs privés et publics, équipement des zones d'activités, plateformes et hangars de stockage pour le bois énergie, chaufferies et réseaux de chaleur, certification des bois et développement de la construction en bois local, élaboration et mise en œuvre de chartes forestières de territoires, plans de développement de massifs, ...

De nombreux éléments indiquent que ces investissements représentent une part importante des budgets de ces collectivités et de l'investissement total affecté à la déclinaison de la politique forestière nationale, tant pour ce qui concerne la gestion durable des forêts que le développement de la filière.

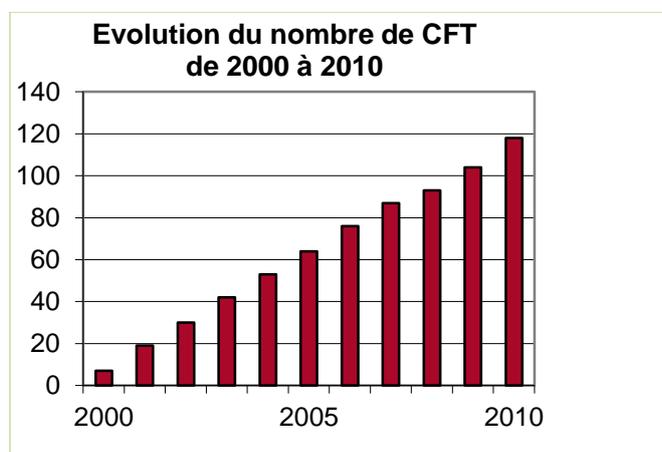
En mars 2013, la Fédération nationale des Communes forestières a décidé de lancer une étude, en plusieurs étapes, afin de disposer d'éléments tangibles sur l'évolution du coût de la forêt et de sa filière pour les communes.

Les actions du réseau des Communes forestières

Le réseau des communes forestières, déployé grâce à plus de 80 permanents sur le terrain, met en œuvre les grands positionnements de la Fédération, prouve chaque jour que des freins peuvent être levés et qu'une impulsion nouvelle peut être donnée. Les programmes phares développés par la Fédération : les chartes forestières de territoire, « 1000 chaufferies bois en milieu rural », les plans d'approvisionnement territorial, « 100 constructions publiques en bois local », ont tous pour vocation d'être démonstratifs et de se décliner en régions et sur les territoires.

L'impact des politiques forestières territoriales

Depuis le rapport « Décentralisation et politique forestière : propositions de mesures pour les communes forestières » de Jean-Claude Monin en 2003, les chartes forestières de territoire (CFT) se sont fortement développées. Elles sont à ce jour au nombre de 130 et couvrent 4 millions d'ha de forêt soit plus d'un quart de la forêt métropolitaine. Elles concernent plus de 5000 communes.



Les actions réalisées dans le cadre de CFT ont majoritairement une finalité économique, surtout en milieu rural, où elles sont porteuses de valeur ajoutée et d'emploi local. De nombreuses actions répondent aux problématiques de l'amont de la filière tout en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux. 1 € d'animation génère plusieurs euros d'investissement.

La concertation, au cœur des Chartes Forestières, suscite des collaborations entre acteurs de la filière et des partenariats source d'innovation et de développement. De nombreuses CFT sont organisées en réseaux régionaux et il existe un réseau national.

Cependant, la mise en œuvre de ces politiques requiert de l'ingénierie stratégique, financière, technique pour accompagner les territoires et leur donner les moyens de concrétiser leurs programmes d'actions. En matière d'innovation, il est maintenant nécessaire de rechercher les moyens d'une gouvernance territoriale plus large pour amplifier les dynamiques territoriales.

Des exemples d'actions dans les Chartes Forestières :

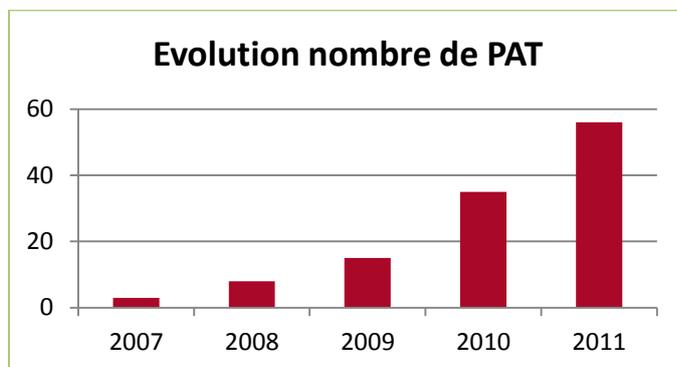
- **MOBILISER LES BOIS.** Un schéma de desserte a été élaboré préalablement à des travaux permettant le transport des bois, et donc l'exploitation d'un massif. **(CFT d'Annot, 04)**
- **SÉCURISER L'EXPLOITATION EN FORÊT ET CONCILIER LE MULTI-USAGE.** Un plan de gestion concertée de la voirie forestière a débouché sur la pose d'une signalétique d'exploitation forestière destinée au grand public, en complément de la fermeture de certaines voies. **(CFT de Haute-Bigorre, 65)**
- **AMÉLIORER LA MISE EN MARCHÉ DES BOIS.** Une plateforme bois à vocation intercommunale – dépôt et tri des bois – a été construite. **(CFT du Haut-Chablais, 74)**
- **ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE LA PREMIÈRE TRANSFORMATION.** Les scieries sont incitées à qualifier leur offre de bois (séchage, mise en œuvre du marquage CE) par un accompagnement technique et financier. **(CFT d'Arlyère, 73)**
- **DÉVELOPPER UNE FILIÈRE BOIS ÉNERGIE QUI VALORISE LA RESSOURCE LOCALE.** La ville de Murat s'est dotée d'un réseau de chaleur (3 mégawatts heure par an) alimenté avec la plaquette et les connexes de scierie locaux, et qui dessert des bâtiments publics (école, collège, lycée d'enseignement professionnel, peloton de gendarmerie, gymnase, piscine municipale) et 45 logements HLM. La chaufferie est équipée d'une salle pédagogique. **(CFT du pays de Murat, 15).**
- **FAVORISER L'ACCUEIL EN FORÊT ET PROPOSER UNE OFFRE GLOBALE À L'ÉCHELLE D'UN MASSIF.** Des maisons de la forêt et un réseau de parcours balisés ont été conçus avec les associations d'usagers des massifs forestiers. **(CFT de l'agglomération de Rouen, 76)**
- **PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES (SOL, EAU) EN FORÊT.** Des kits de franchissement temporaire de cours d'eau sont mis à disposition des exploitants forestiers organisés en groupement. **(CFT du Morvan, Bourgogne)**

L'essor du bois énergie

Le programme « 1000 chaufferies bois en milieu rural » a véritablement donné le coup d'envoi du développement des chaufferies en milieu rural en accompagnant la réalisation de projets insérés dans leur environnement territorial, en sécurisant et organisant l'approvisionnement en circuit court. Aujourd'hui, au terme de ce programme, ce sont **700 chaufferies qui ont été créées**

et/ou optimisées dans le cadre du programme. Elles consomment 240 000 tonnes de bois par an. Avec 255 MW de puissance installée, ces installations évitent la consommation de 56 000 tonnes de pétrole par an et l'émission de 2,1 millions de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère sur leur durée de vie, soit 400.000 voitures parcourant le tour de la terre (réf ministère Développement durable/127g de Co₂/km) et représentent environ 400 emplois créés ou maintenus (1ETP = 600 tonnes de bois/réf. Ademe PACA).

Les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) en bois énergie et bois d'œuvre se sont également développés durant ces dix dernières années. Commandés par **une cinquantaine de territoires, ils couvrent aujourd'hui plus de 3 millions d'hectares de forêt.** Le PAT met en parallèle les consommations en bois et la ressource mobilisable. Il donne les informations nécessaires pour définir les équipements communs (plates-formes, hangars, etc.) à mettre en place pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en circuit court. Il constitue un outil d'aide à la décision précieux pour envisager les investissements nécessaires en amont de la filière, pour une mobilisation des bois accrue et une logistique optimisée.



En 2011, la Fédération nationale des communes forestières s'est dotée d'une **Charte Bois Energie**, les élus en charge du développement économique local étant légitimes pour orienter la destination de la ressource et arbitrer les conflits d'usage. Deux priorités s'en dégagent :

- En premier lieu, assurer l'approvisionnement en circuits courts des chaufferies rurales
- En second lieu, assurer l'approvisionnement des installations de chauffage des centres urbains proches des massifs.

Ceci conduit à utiliser tous les outils de planification et d'aménagement permettant une bonne connaissance et une bonne utilisation de la ressource en respectant la hiérarchie des usages.

Sur une base contractuelle entre les parties prenantes, le prix de vente de la chaleur sera équitablement réparti.

En 2011, AMORCE (Association des maîtres d'ouvrage de réseaux de chaleur) et la Fédération nationale des Communes forestières ont conclu un accord de partenariat sur l'utilisation du bois comme énergie répondant aux critères du développement durable et apportant des garanties d'autonomie énergétique. AMORCE et la Fédération nationale des Communes forestières souhaitent renforcer les solidarités entre le milieu rural et le milieu urbain

Construire en bois local

Le programme « 100 constructions publiques en bois local » a été lancé en 2012 par la Fédération nationale des communes forestières. Aujourd'hui 35 projets répartis dans 8 régions sont en cours. Du bois de nos massifs qui assure une gestion durable de la forêt et de nouveaux marchés pour les entreprises.

L'engagement croissant des collectivités démontre l'intérêt de celles-ci pour développer l'utilisation des bois issus de leurs massifs dans la construction publique. Groupes scolaires, périscolaires, salles polyvalentes, logements sociaux et communaux, autant d'équipements qui valorisent les ressources et les compétences locales et permettent de lutter contre le réchauffement climatique. Le potentiel de développement est considérable.

En 2013, le dispositif 100 constructions se déploie en région, et le travail d'accompagnement des projets en partenariat avec les acteurs de la filière bois se poursuit. Plusieurs Conseils régionaux et généraux ont mis en place des dispositifs de soutien au bois et aux filières courtes dans la construction, qui s'articulent parfaitement avec le programme.

Pour identifier et encourager d'autres démarches en faveur de la construction bois, le programme s'appuie aussi sur les outils des politiques forestières territoriales développés depuis 10 ans comme les Chartes forestières de territoire, les Plans d'approvisionnement territoriaux ou bien encore les schémas de massif. Dès cette année, les projets "100 constructions" s'attachent à la performance environnementale globale du bâti, anticipant les futures réglementations. A ce titre le bois valorisé en circuit court sous forme de matériaux est un atout réel, qui permet une construction moderne, durable et performante.

De la matière première au produit fini, les entreprises de proximité sont mobilisées, innovent et créent des emplois locaux non délocalisables.

La politique de Massifs

Plusieurs grands massifs forestiers, au sens de la Loi Montagne, ont mis en œuvre leurs schémas stratégiques et assuré une cohérence d'ensemble : les Alpes, les Pyrénées et le Massif Central.

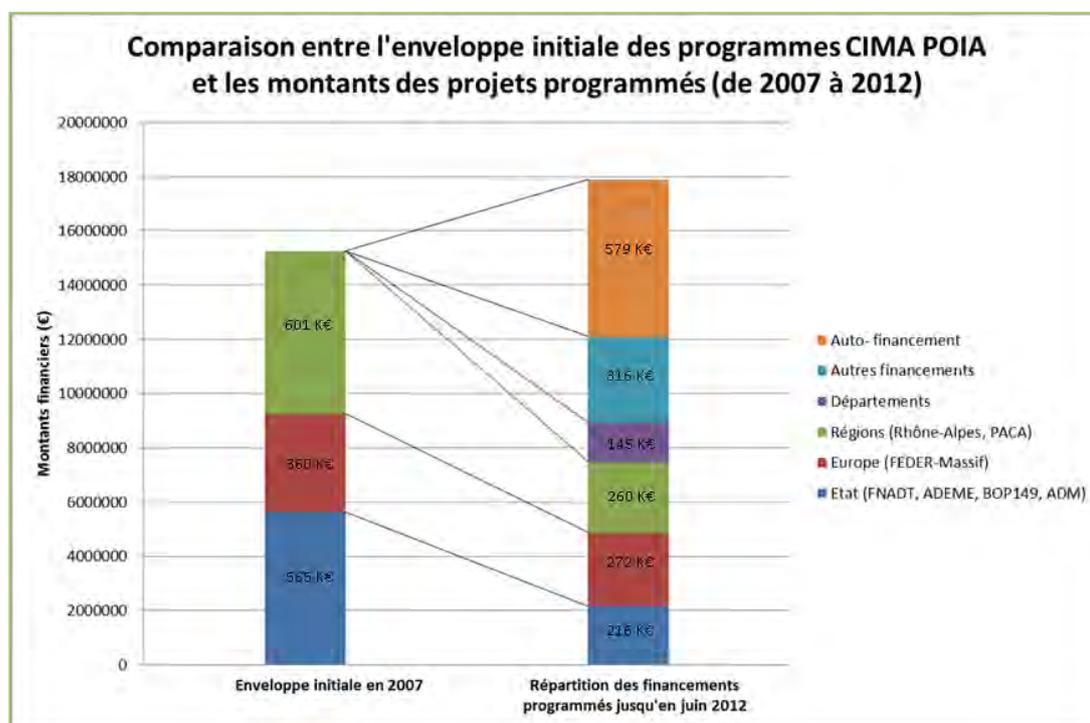
Exemple : Massif des Alpes

Schéma stratégique de massif

- Schéma interrégional d'aménagement
 - Convention Interrégionale de Massif Alpin (CIMA)
 - Programme Opérationnel Interrégional pour le massif des Alpes (POIA)
 - Mise en œuvre selon une stratégie forestière avec 3 axes prioritaires :
 - bois construction,
 - bois énergie,
 - mobilisation-débardage par câble

→ Gouvernance pour organiser l'animation, l'émergence de projets : un groupe forêt du comité de massif, des appels à projets, un réseau alpin de la forêt de montagne.

Ce fonctionnement a permis de mobiliser plus de crédits que l'enveloppe initiale en assurant la coordination des différents acteurs et en fédérant les initiatives autour des projets stratégiques structurants pour le massif forestier.



La transition énergétique

La transition énergétique est « *le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique. Concrètement, il faut faire des économies d'énergie, optimiser nos systèmes de production et utiliser le plus possible les énergies renouvelables. Aller vers un modèle énergétique qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre, pour les hommes et leur environnement, les besoins en énergie des citoyens et de l'économie française dans une société sobre en énergie et en carbone. C'est un nouveau modèle à inventer : plus juste, porteur d'emplois et d'activités économiques.* » (site <http://www.transition-energetique.gouv.fr>).

Le président de la République a ainsi exprimé sa volonté de « *faire de la transition énergétique un levier pour un nouveau modèle de croissance verte, durable et solidaire.* »

Grâce à l'ensemble des approches, des démarches territoriales et des partenariats qui viennent d'être développés, la Fédération Nationale des communes forestières souhaite s'engager dans la transition énergétique en concourant à l'autonomie énergétique des territoires riches en biomasse forestière. Elle va définir un programme d'actions en ce sens, fondé sur la croissance verte et la solidarité urbain / rural.

La feuille de route du Ministère de l'Agriculture (2012 – 2016)

La « feuille de route pour l'accomplissement des missions forestières en services déconcentrés (2012-2016) » diffusée par le ministère de l'agriculture en décembre 2011 retient l'approche territoriale défendue par la Fédération nationale des Communes forestières. Elle souligne « l'ancrage indispensable au cœur des politiques territoriales » du contrat Etat/ONF/FNCOFOR.

La feuille de route propose que :

- « la gestion multifonctionnelle de la forêt constitue un paramètre important pour planifier l'aménagement du territoire »,
- « les options d'aménagement retenues doivent viser le maintien des activités économiques liées à la forêt, voire leur renforcement selon les potentialités du territoire »,
- La mobilisation du bois soit ancrée dans les territoires,
- Les politiques territoriales soient favorisées afin « de stimuler la gestion forestière ainsi que la prise en compte des préoccupations territoriales, environnementales et sociales dans la gestion et la mobilisation des bois ».

Des propositions pour aller plus loin ...

En prenant en compte les enseignements des différentes expérimentations qui ont été déployées, un palier important de la politique territoriale doit être franchi.

A l'instar des politiques de la montagne, de l'eau ou du littoral, une nouvelle organisation et une nouvelle gouvernance doivent être mises en œuvre :

- **en déclinaison stratégique de la politique forestière nationale à l'échelle interrégionale ou de massif, l'ensemble du territoire national étant découpé en grands massifs constitués des principaux bassins de ressource, transformation et consommation (Aquitaine, grandes forêts feuillues de plaine, etc),**
- **en déclinaison opérationnelle à l'échelle régionale et locale, renforçant significativement les moyens d'ingénierie et d'animation alloués aux Chartes Forestières, unités de mise en œuvre transversale de la politique forestière multifonctionnelle,**
- **en s'appuyant sur une démarche concertée, pilotée par les élus locaux et partagée par les usagers de la forêt, génératrice de développement forestier et de développement local,**
- **en recherchant une cohérence entre la politique industrielle de la forêt et la politique multifonctionnelle des territoires,**

- **en apportant un soutien actif aux initiatives de création de filières courtes de transformation des bois français pour relocaliser la valeur ajoutée dans les territoires et fixer l'emploi industriel dans le milieu rural grâce notamment au soutien et au déploiement des certifications d'origine, de produits et de services telles qu'engagées par les Communes forestières dans plusieurs massifs,**
- **en donnant les moyens à la filière et aux territoires d'investir dans l'innovation, la recherche et le développement. (Chimie du bois, économie verte),**
- **en donnant les moyens financiers au réseau des communes forestières grâce à un juste retour de la taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti.**